

Composition du conseil municipal

Les adjoint.e.s



Alexandra VIRLOGEUX
Première adjointe
Affaires générales, financières,
sportives & associatives



André DEBOST
Deuxième adjoint
Affaires économiques
et touristiques



Pépita RODRIGUEZ
Troisième adjointe
Affaires sociales



Lionel CITERNE
Quatrième adjoint
Travaux, urbanisme
et environnement



Cécile DE REVIÈRE
Cinquième adjointe
Enfance, jeunesse
et affaires culturelles



Michel MOUREAU
Sixième adjoint
Communication,
vie locale et sécurité

Rue Émile Zola

Les travaux touchent à leur fin

Engagés depuis deux ans, les travaux de la rue Emile Zola touchent à leur fin. Les aménagements d'espaces verts viendront parfaire l'ensemble.

L'entreprise EUROVIA a été en charge de la sécurisation de cette artère pour les piétons et les automobilistes. Elle a réalisé les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Des places de stationnement ont été intégrées à la chaussée, elles permettent de contraindre la vitesse de circulation. Un cheminement pour les piétons agrémenté utilement cet ensemble urbain.

Dans le même temps, la commune a aménagé une parcelle acquise impasse Émile Zola, à l'arrière de l'école élémentaire François Mitterrand, dans le but de compenser le stationnement perdu dans la rue Émile Zola. Cet aménagement offre aussi l'avantage de donner un accès aux jardins pour les propriétés concernées et de sécuriser un cheminement pour les transports scolaires.



En bref

Acquisition d'une parcelle rue Émile Zola

La commune s'est rendue propriétaire d'un îlot d'habitations à l'angle de l'impasse et de la rue Émile Zola dans un objectif de déconstruction afin d'ouvrir la vue et de sécuriser le carrefour qui donne accès au cimetière et à l'école élémentaire. 27 places de parking ont ainsi été créées.



Léa Rodier

Nous souhaitons la bienvenue à Léa Rodier qui occupe, depuis le 8 juin 2020, le poste d'agent contractuel en charge de la comptabilité et de la communication, en remplacement d'Élodie Roure. Léa est originaire de la région de Puy-Guillaume pour laquelle elle garde un profond attachement.

Lutte contre les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage, à l'exclusion des travaux agricoles et des chantiers professionnels, qui sont réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage, sont strictement réglementés.

- Jours ouvrables de 8 h à 20 h (19 heures en automne et hiver)
- Samedi de 9 h à 19 h
- Dimanche et jours les fériés de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Le complexe sportif des Narses

Le cabinet LINK architectes de LYON, a été retenu sur concours conformément aux règles de la commande publique. Il a travaillé en concertation avec la municipalité sur les phases obligatoires d'avant-projet sommaire et définitif.

Depuis le 22 septembre les entreprises qui doivent intervenir ont été choisies et le premier coup de pioche donné.

Le complexe devrait être opérationnel pour la rentrée 2021.



À vos agendas

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, modifié par les décrets du 14 juin et du 21 juin 2020, les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 10 personnes doivent être autorisés par le préfet de département.

Une déclaration doit être transmise à la préfecture du département dans lequel se déroule la manifestation, au moins trois jours francs et au plus quinze jours francs avant la date prévue.

Dans ces conditions, nous sommes dans l'impossibilité de communiquer une programmation précise des événements et manifestations du second semestre.

Pour plus de précisions, merci de consulter le site internet de la commune.

Novembre

Le 26 - Don du sang



Les 14 octobre - 4 novembre
25 novembre - 9 décembre

Les rendez-vous Ciné Goûter
Les 21 octobre - 9 décembre

Les séances du cinéparc sont organisées dans le respect des conditions sanitaires en suivant les préconisations de la préfecture. Le port des masques est obligatoire toute la séance.

Puy-Guillaume actu



Mise en place
du conseil



COVID



Rentrée 2020
dispositif allégé

C'est reparti !

Les conseiller.e.s délégué.e.s



Bruno CARDINAL
Participation à la gestion du
camping et de la piscine municipale.
Festivités communales



Annie CORRE
Suivi des affaires
périscolaires



Jérémie FORLAY
Suivi des travaux sur les bâtiments
municipaux en construction
ou en réhabilitation



Dominique GAUME
Relations avec les associations
sportives locales et la gestion des
équipements sportifs et socio-éducatifs

Les conseiller.e.s



Bernard
MELEY



Pascale
COURDILLE



Patrick
SOLEILLANT



Marie-Noëlle
LORUT



Isabelle
PASQUIER



Isabelle
GOUTTE



Thibaut
D'ESCRIVAN



Agnès
BUSI



Bruno
GUIMARD



Lionel
DAJOUX



Perrine
PLAUCHUD



Marion
POUZOUX



Le mot du maire

Chers administrés

Nous voici déjà au crépuscule de l'année 2020 ; une année dont on se rappellera :

Découverte d'une autre façon de vivre qu'il nous faut accepter : Ne se saluer que de loin, ne pas organiser de fêtes pour éviter tout contact, ne pas se côtoyer ; bref, vivre comme on ne sait pas faire.

Pourtant Puy Guillaume doit avancer, Puy Guillaume doit réaliser ses projets présentés par le nouveau conseil municipal qui s'est mis au travail durant la période particulière que nous vivons. Ces premières réalisations vous sont exposées dans un premier numéro de notre lettre d'information, « Puy-Guillaume actu » normalement plus axé sur le présent ou l'avenir à très court terme et qui doit vous tenir au plus près de l'actualité de notre commune.

Je vous souhaite donc un agréable moment à feuilleter ce document qui se veut capable de vous inviter à penser aux progrès de notre petite ville plutôt que penser aux contraintes occasionnées par cette triste pandémie.

Bonne lecture, donc. Protégez vous et soyez optimistes !

Le Maire
Bernard VIGNAUD

Directeur de la publication :
Bernard Vignaud
Rédaction :

La commission vie locale,
les services municipaux,
les associations

Crédit photo :
Lionel Duperray,
Jacques Frasiak, Jérémy Sigros,
Mairie et associations

Conception et impression :
LD organisation
18, place du Palais - 63300 THIERS
Tirage : 1700 exemplaires



Mise en place du conseil municipal

Une prise de fonction dans un climat de crise sanitaire

Le 25 mai, dans un contexte de crise sanitaire, extrêmement difficile, faut-il le rappeler, le conseil municipal de Puy-Guillaume, élu en Mars, a enfin pu se mettre en place pour le plus grand soulagement de tous.

Depuis cette date, il œuvre à la mise en place des conditions qui feront que ses projets et ses ambitions pour « Puy-Guillaume demain » soient réunis et ainsi, honorer les engagements pris lors de la campagne électorale de ce début d'année.

Que ce soit dans le domaine économique, avec la réorganisation du marché hebdomadaire ou encore les mesures d'urgence qui ont dû être prises pour soutenir le commerce local durant cette période si délicate. Des initiatives menées seules ou en coopération avec TDM et la Région.

Que ce soit dans le secteur de la santé et de l'aide aux plus fragiles

qui était déjà une priorité et qui aujourd'hui s'impose encore plus comme une exigence humaine. Que ce soit dans le cadre de la mobilisation des services, et des agents qui ont su répondre présents afin d'apporter des réponses aux nombreuses sollicitations des administrés.

Que ce soit dans les écoles où la mobilisation a également été exemplaire et, où les enfants qui devaient être accueillis l'ont été.

Que ce soit dans toutes les dispositions de l'urgence sanitaire auxquelles il a fallu répondre comme la distribution massive de masques de protection pour tous les Puy-Guillamois.

Dans ces domaines et bien d'autres, la municipalité est organisée et prête à faire face aux nombreux défis qui ne manqueront pas de se présenter, à commencer par la gestion de cette crise sanitaire qui demeure.

Les commissions

1^{ère} commission

Affaires générales, financières, sportives et associatives

2^{ème} commission

Affaires économiques et touristiques

3^{ème} commission

Affaires sociales

4^{ème} commission

Travaux, environnement, urbanisme et patrimoine

5^{ème} commission

Affaires culturelles, enfance-jeunesse

6^{ème} commission

Communication, vie locale et sécurité

Retrouvez le détail des commissions sur le site de la commune

Pendant la crise COVID-19

Jamais Puy-Guillaume n'a été, dans son histoire récente, confrontée à une crise impactant aussi fortement la vie de la commune... A l'image du pays tout entier, afin d'assurer la continuité du service public, les services municipaux et vos élus se sont mobilisés pendant la crise sanitaire.

Que ce soit dans les premiers instants, pendant le confinement ou depuis le 11 mai pour organiser un retour à la vie d'avant... ou presque.

Un accueil en mairie, mais pas seulement...

Concernant l'accueil du public, tout a été pensé pour protéger tant les usagers que le personnel d'accueil. Seuls deux usagers pouvaient et peuvent toujours se trouver simultanément dans les locaux de la mairie. La salle d'attente a été déplacée dans le hall d'entrée. Un cheminement est clairement identifié et le port du masque dans le bâtiment est maintenant obligatoire.

Pendant le confinement, chaque semaine, un agent de la commune a contacté, par téléphone, les personnes dites « vulnérables » pour évaluer leurs besoins en soutien moral ou matériel. Elles avaient la possibilité de commander des produits alimentaires et/ou pharmaceutiques et d'être livrées soit par les magasins concernés soit par les agents communaux.

Une opération masques pour tous

En mai, le Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme, en liaison avec la Préfecture et la Mairie a organisé une distribution de masques réutilisables. Avec le soutien de 10 jeunes volontaires (les cadets du service national universel) l'ensemble des conseillers municipaux s'est présenté personnellement dans chaque foyer.

Les masques en tissus ainsi offerts aux habitants de la commune provenaient de la dotation du département, de la Région et du stock acheté par la commune en partenariat avec TDM.

Lors d'une première distribution, chaque habitant a été destinataire d'un masque. Les personnes absentes de leur domicile étaient invitées à venir le retirer en mairie lors d'une permanence organisée à cet effet. Cinquante masques ont été remis pour les résidents de la communauté d'Emmaüs et une centaine aux résidents de l'EHPAD et de la résidence autonomie.

Lors d'une seconde vague de distribution un complément de deux masques par habitation a été distribué.

300 masques de tailles enfant ont été remis aux écoles.

École

L'ensemble des écoliers de Puy-Guillaume a pu reprendre le chemin des classes les 14 et 15 mai, précédé de quelques jours par les enfants des personnels prioritaires.

Bernard Vignaud a décidé, en accord avec l'Inspecteur d'académie de Thiers et les enseignants, que seuls seraient accueillis le mardi 12 mai, dans les deux écoles, les enfants des personnels prioritaires (enfants de soignants, policiers, gendarmes, enseignants...). La rentrée des autres élèves, volontaires, a eu lieu à partir du jeudi 14 mai avec horaires d'entrée et de sortie décalés et selon des modalités précisées à chaque famille par les enseignants.



Pas de garderie périscolaire

Les cantines des deux écoles étaient ouvertes pour les enfants présents dont les familles en avaient fait la demande. Suite aux contraintes sanitaires et afin d'éviter « le brassage » il a été décidé de ne pas ouvrir la garderie périscolaire sauf pour les enfants des personnels prioritaires.

Soutien au commerce local...

Afin d'accompagner, dans la mesure du possible, l'activité économique, la municipalité a voté une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants concernés.

Il a également été décidé de contribuer au fond d'urgence régionale mutualisé à hauteur de 4 € par habitant. Ce fond a permis d'attribuer des subventions aux entreprises du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Pour ceux qui n'avaient pas pu bénéficier des aides de l'état, ce fond intervenait aussi sous la forme d'avances remboursables (à taux zéro) pour un montant compris entre 3000 et 20 000 €.

... et au marché

Le marché hebdomadaire a repris de façon dérogatoire le 22 avril. Seuls étaient autorisés au « déballage » les producteurs locaux, horticulteurs et commerces de substitutions, comme la poissonnerie. Depuis l'organisation est revenue à la normale, la nouvelle formule voulue, par la municipalité est désormais en place. Le périmètre d'exposition est limité à la place Francisque Dassaud et au haut de l'avenue Joseph Claussat.

Rentrée 2020/2021

Un protocole allégé dans les écoles, mais restons vigilants !

Depuis la rentrée, toutes les informations pratiques relatives aux gestes barrières ou aux règles sanitaires à respecter ont été dispensées par les enseignants. Les dispositions propres à garantir la sécurité des enfants et des personnels sont mises en place dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, un plan de continuité pédagogique serait mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

Afin de se prévenir de toute propagation de la maladie, les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines...), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Nous vous rappelons que :

- Le lavage des mains est essentiel
- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues.
- Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire ; pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé, mais des masques sont à disposition.
- Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation et au moment du déjeuner.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements contribuent à la lutte contre la propagation du virus.

En attendant, la culture vient toujours au public avec les ressources numériques gratuites sur : <https://mediatheque-numerique.puy-de-dome.fr>